

## **Monsieur de Fiedmond, gouverneur de la Guyane Testament et inventaire**

*Pierre Bardin*

Le 20 octobre 1786, Baptiste, nègre né en Afrique, âgé de 60 ans, se présente au greffier de la Table de Marbre de l'Amirauté à Paris, pour faire reconnaître sa présence dans la capitale, et obtenir la cartouche régularisant sa situation. Le greffier enregistre que Baptiste est passé à Marseille en 1772, et qu'il est au service de M. de Fiedmond, maréchal des camps et armées du Roy, domicilié rue Saint Thomas du Louvre <sup>1</sup>.

Nous n'en saurons pas plus sur ce serviteur, parfois nommé Jean Baptiste, certainement depuis longtemps au service de M. de Fiedmond, dont le patronyme exact était Louis Thomas Jacau de Fiedmond <sup>2</sup>, qui devint gouverneur de la Guyane, colonie alors laissée dans un désarroi total après la guerre de Sept Ans, par suite d'une tentative de colonisation avortée.

Le futur gouverneur était né en 1723, sur l'Île Royale (île du Cap-Breton) au Canada, où son père était maître canonier. C'est tout naturellement qu'il suivit cette voie lorsqu'il s'engagea dans l'armée. Après un passage en France, revenu dans son pays natal, il fut très vite remarqué pour ses compétences dans son arme et ses qualités d'organisateur.

Celles-ci furent mises en évidence pendant la guerre de Sept Ans, participant à la défense de son pays contre les Anglais avec une énergie telle que le gouverneur Rigaud de Vaudreuil aurait déclaré « *qu'il s'est comporté supérieurement et qu'il est digne des plus grands éloges et des grâces de sa Majesté...* ». Il arma, en batteries flottantes, des bateaux montés d'un canon, lesquels, sur les lacs canadiens, causèrent des pertes importantes aux Anglais. Ces bateaux furent nommés des « Jacobites » du nom de leur inventeur Jacau. La croix de Saint Louis lui fut décernée le 8 février 1760 <sup>3</sup>.

Arrivé en Guyane en 1762, chargé de commander l'artillerie, il devint commandant en second de la colonie en 1763, avant d'en être nommé gouverneur en 1765. Ses qualités d'administrateur lui permirent de remettre de l'ordre et du calme dans une colonie qui avait connu une catastrophe humanitaire sans précédent, due à l'imbécillité, l'incompétence, ajoutées à l'avidité de richesses et de gloriole sorties des cerveaux enfiévrés du ministre Choiseul à Paris, acoquiné avec le frère du ministre Turgot. Ils avaient imaginé de coloniser la Guyane uniquement avec des colons blancs, comme l'avait été le Canada.

On recruta surtout en France et en Allemagne, les recruteurs décrivant le territoire sous les dehors les plus mirifiques, sans tenir compte des conseils de prudence venant de personnes accoutumées au pays.

---

<sup>1</sup> AN, Z1D139, ainsi que la notice 1230, Tome 1 du Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne sd Erick Noël – Droz.

<sup>2</sup> Jacau semble être un dérivé de Jacob.

<sup>3</sup> Etienne Taillemite, Dictionnaire biographique du Canada, Vol. IV (1771-1800), Université de Laval, 1980, [http://www.biographi.ca/fr/bio/jacau\\_de\\_fiedmont\\_louis\\_thomas\\_4F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/jacau_de_fiedmont_louis_thomas_4F.html) ; ANOM, Dossier E 183.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Des milliers de gens, tentés par le désir d'un meilleur destin, s'embarquèrent à La Rochelle dans une pagaille invraisemblable et arrivèrent à Kourou, où pratiquement aucune installation n'avait été construite pour les recevoir, et ce en pleine saison des pluies.

Plus de 7 000 personnes moururent en ces lieux, victimes d'une épidémie de choléra qui avait sûrement pour origine le manque d'hygiène à bord des navires <sup>4</sup>.

Voilà très succinctement résumé, l'état du pays que Fiedmond trouva lors de sa nomination, et qu'il administra prudemment facilitant, dit-on, l'accès de cette contrée aux Canadiens chassés de leur pays. Nommé maréchal de camp en 1780, il quitta la Guyane en 1783.

Le docteur A. Henry, dans son ouvrage sur la Guyane, indique que Fiedmond est mort le 15 décembre 1781, ce qui est une erreur, et précise que le gouverneur, par testament, laissait tous ses biens pour fonder un hôpital à Sinnamary, précisant que « *les biens étaient composés de 5 magnifiques habitations à Sinnamary et Malmanoury, de centaines d'esclaves, 800 têtes de bétail, meubles, linges.... L'hôpital, sous le titre Maison de Santé, était destiné à secourir les malades, les vieillards et les orphelins hors d'état de gagner leur vie, secourir les indigents et assurer un hospice aux Acadiens qui voudraient s'établir en Guyane...* ».

Ajoutant pour terminer que tout fut mis au pillage et que de cette fortune il ne resta rien <sup>5</sup>.

Il est dommage que le Docteur Henry ne précise pas le nom du notaire, sans doute guyanais, qui aurait recueilli ce testament, car celui que nous avons eu la chance de trouver chez un notaire parisien ne montre absolument aucune de ces dispositions <sup>6</sup>.

A Paris, Fiedmond loua une maison au sieur Esprit, rue Saint Thomas du Louvre, paroisse Saint Germain l'Auxerrois. Mais, quelques jours avant sa mort, il loua une chambre à Belleville au sieur Serre, chirurgien, un ami, pour que ce dernier lui procure les soins indispensables face à un état de santé déficient, tel qu'il demanda à Baptiste de faire venir le notaire M<sup>e</sup> Rouveau pour enregistrer ses dernières volontés.

---

<sup>4</sup> Jacques Michel, La Guyane sous l'ancien régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires, L'Harmattan 1989.

<sup>5</sup> Docteur A. Henry, La Guyane Française, page 148, Paul Laporte, Cayenne 1974.

<sup>6</sup> La maison de santé a bien été établie par une donation testamentaire, antérieure au départ de Fiedmond pour France (M<sup>e</sup> Robert, Cayenne, 9 et 16 septembre 1778). Voir ce premier testament en Colonies E 183 (reproduit dans « Administrer Cayenne : Sociabilités, fidélités et pouvoirs des fonctionnaires coloniaux en Guyane française au XVIIIe siècle » par Céline Ronsseray, 2007, annexe 15 p. 572-575) ainsi que notre article « Une immigration réussie en Guyane au XVIIIe siècle : les Guadeloupéens » (SHG 175-176, septembre 2016-avril 2017, 7.2 p. 41-44), et la longue liste des pièces concernant la « Maison de santé fondée par M. de Fiedmond (1782-1802) » dans les « dossiers thématiques » des ANOM sur IREL. NDLR

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

24 août 1788

### **Testament de M<sup>re</sup> Louis Thomas Jacau de Fiedmond <sup>7</sup>**

« Par devant le notaire au Châtelet de Paris résidence de Belleville soussigné, en présence des témoins ci-après nommés, fut présent M<sup>re</sup> Louis Thomas Jacau de Fiedmond, maréchal des camps et armées du Roi, ancien gouverneur de Cayenne, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, demeurant ordinairement à Paris rue Saint Thomas du Louvre, n° 5, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, de présent logé à Belleville, grande rue dud. lieu, en une chambre au second étage avec vue sur la rue, de laquelle la dame Bertin est propriétaire et le sieur Serre, chirurgien, principal locataire, en laquelle chambre led. sieur comparant est gisant au lit, malade de corps, toutefois sain d'esprit, mémoire et jugement, ainsi qu'il est apparu aux susd. notaire et témoins ci-après nommés par ses paroles, maintien et conversation, lequel dans la vue de la mort et l'incertitude de son heure, après avoir recommandé son âme à Dieu, a fait, dicté et nommé au susd. notaire, en présence des dits témoins, son présent testament et ordonnance des dernières volontés ainsi qu'il suit :

Je donne et lègue à M. Serre chez lequel je demeure deux couverts et une cuillère à ragoût d'argent, pour le récompenser des peines et soins qu'il a pris et prend auprès de moi.

Je donne et lègue aux enfants nés en légitime mariage de Madame la baronne de l'Espérance, mes petits-neveux, la nue-propiété de la somme de dix mil quatre cent cinquante-neuf livres, quatre sols, huit deniers, dont m'a été fait remise par Sa Majesté et dont les titres qui établissent cette créance se trouvent dans mes papiers. Plus je leur donne également la nue-propiété d'une somme de trois mil livres, à prendre dans plus grande somme à moi due également sur le produit de ma vente des nègres à Cayenne.

Je donne et lègue à la dite Dame baronne de l'Espérance l'usufruit, pendant sa vie seulement, de la moitié desdites deux sommes, lequel usufruit demeurera réuni à la propriété après son décès.

Je donne et lègue à Mlle de Rodrigue l'usufruit pendant sa vie de l'autre moitié, moitié desd. deux sommes. Lequel usufruit demeurera également réuni à la propriété en faveur des enfants de la D<sup>e</sup> baronne de l'Espérance après le décès de ladite d<sup>lle</sup>.

Et afin de leur assurer lad. propriété, j'entends que lesd. sommes de dix mil quatre cent cinquante-neuf livres quatre sols huit deniers d'une part et trois mil livres d'autre, lorsque les paiements en seront faits, soient aussy tost employés en acquisition d'immeubles ou constitution de rente au profit des enfants. L'usufruit réservé, comme dessus est dit, aux susd. D<sup>me</sup> baronne de l'Espérance et D<sup>elle</sup> de Rodrigue.

Je donne et lègue pareillement à lad. D<sup>elle</sup> de Rodrigue la somme de trois mil livres à prendre en plus grande somme à moy dus sur la vente de mes nègres et ce une fois payé et dont elle jouira en pleine propriété.

---

<sup>7</sup> AN, MC/ET/XXXVII/141, N<sup>o</sup> Rouveau.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*Je donne et lègue à Madame Silvain Mallier [?] tout ce qui se trouvera m'être dû au jour de mon décès, en arrérage de rentes, pensions et autres revenus, tant sur le Roi que sur le domaine.*

*Je donne et lègue aux pauvres de la paroisse de ce lieu la somme de cent cinquante livres une fois payé.*

*Je donne et lègue au nommé Baptiste, mon nègre, la somme de cent cinquante livres une fois payé.*

*Je donne et lègue au nommé Jean, aussi mon domestique, la somme de cent cinquante livres une fois payé.*

*Et quant au surplus des biens que je délaisserais de tels nature qu'ils se trouveront et en quelques lieux et endroits qu'ils sont assis, dus et scitués, après les frais de mon convoi, que je désire être fait simplement, et ce qui se trouvera par moy dû, payé et acquitté, je le donne et lègue, savoir : un tiers aux trois enfants de madite D<sup>e</sup> la baronne de l'Espérance, un autre tiers à Mademoiselle de Rodrigue et le dernier tiers à Madame Silvain, lesquels j'institue mes légataires universels.*

*Je nomme pour exécuter mon présent testament la personne du Sr Campet, demeurant à Paris rue Mesnard, n° 9, que je prie d'en prendre la peine, et ès mains duquel je me dessaisis de tous mes biens suivant la coutume et pour luy donner des faibles preuves de mon attachement je le prie d'accepter mon épée à garde d'argent damasquinée en or, la glace qui est sur la cheminée de mon salon à Paris avec son support de marbre et la garniture de ladite cheminée, dont du tout je lui fais don et legs.*

*Je révoque tous autres testament, codicille et ordonnance de dernière volonté que je pourrais avoir fait avant le présent auquel seul je m'arrête comme étant ma vraie et dernière intention.*

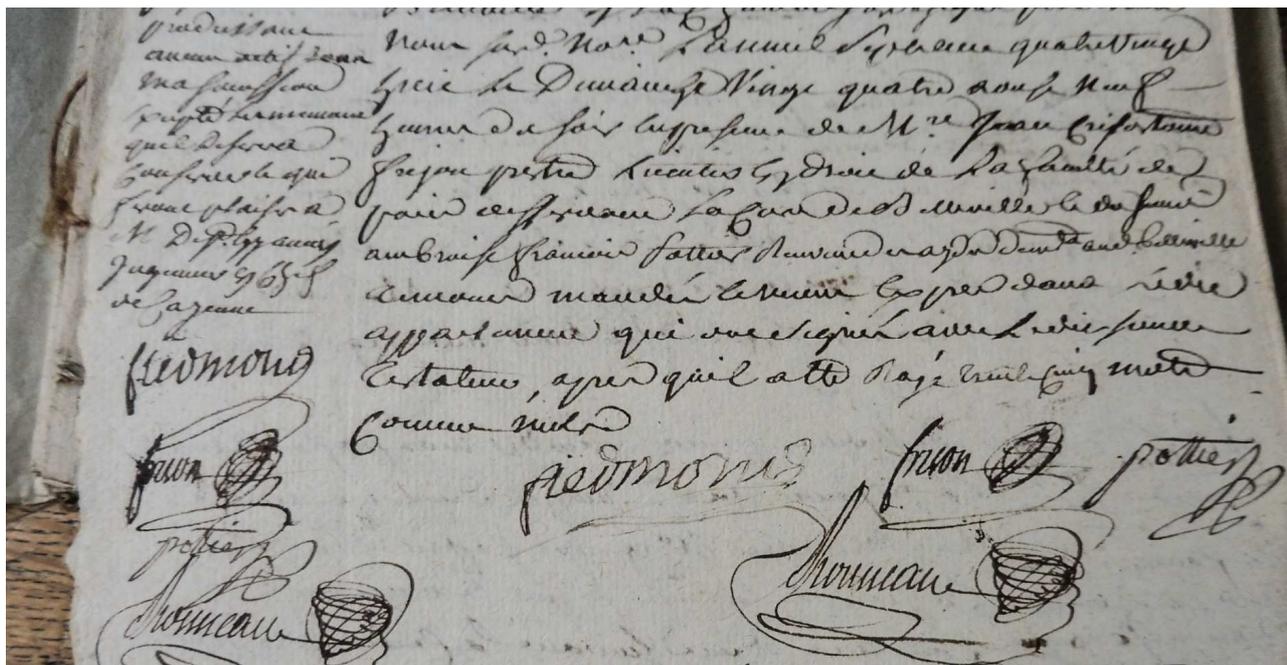
*Je prie mondit exécuteur testamentaire, cy dessus nommé, de supprimer et brûler tous les papiers qui sont dans mes trois coffres de bois Dacajou comme m'étant absolument personnels et ne produisant aucun actif dans ma succession, excepté les mémoires qu'il désirera conserver et qui feront plaisir à M. de St.... [?] ingénieur en chef de Cayenne.*

*Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par led. Sr testateur au susd. notaire, en présence des témoins souscrits et par nous notaire à luy lu et relu de mots après autres, qu'il a dit avoir bien et au long entendu. Fait et passé à Belleville en la chambre sus désignée, par devant nous susdit notaire, l'an mil sept cent quatre vingt huit, le dimanche vingt-quatre août, neuf heures du soir, en présent de M<sup>re</sup> Jean Crisostome Frison, prêtre, licencié en droit de la faculté de Paris, desservant la cure de Belleville et du sieur Ambroise François Pottier, receveur des Aydes aud. Belleville, témoins mandés et venus exprès dans ledit appartement, qui ont signé avec ledit sieur testateur, après qu'il a été rayé trente-cinq mots comme nuls.*

*Fiedmond – Frison – Pottier – Rouveau notaire*

*Contrôlé à Belleville le 10 7<sup>bre</sup> 1788 – Reçu soixante quinze livres.  
Vu pour l'insinuation à la charge des Droits après l'inventaire. »*

## Généalogie et Histoire de la Caraïbe



Le lendemain 25 août 1788, l'ancien gouverneur de la Guyane, âgé de 65 ans, décédait et était inhumé à Belleville.

L'inventaire après décès, dressé par le notaire parisien M<sup>e</sup> Guillaume, sera effectué du 22 septembre au 10 octobre dans l'appartement que l'ancien gouverneur occupait rue Saint Thomas du Louvre. Ceci va nous permettre de mieux connaître les personnes nommées dans le testament, ainsi que celles pouvant se porter héritières, à quelque titre que ce soit. Le notaire prendra le temps nécessaire pour vérifier toutes les procurations, annexées à l'inventaire après avoir été vérifiées et certifiées véritables. Elles montrent la complexité des liens familiaux, compliquée par l'éloignement des lieux où ils vivent.

### Inventaire après le décès de Mr de Fiedmond <sup>8</sup>

« L'an mil sept cent quatre vingt huit, le lundi vingt deux septembre, trois heures de relevée.

A la requête de S<sup>r</sup> Pierre Campet, ancien chirurgien major des hôpitaux du Roy à Cayenne, pensionnaire de Sa Majesté, demeurant à Paris rue Menard, paroisse Saint Roch, au nom et comme exécuteur du testament de M<sup>e</sup> Louis Thomas Jacau de Fiedmond, maréchal des camp et armée du Roy, ancien gouverneur de la Guyane française, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, reçu par M<sup>e</sup> Rouveau, notaire au Châtelet de Paris, résident à Belleville, en présence des témoins, le vingt quatre août dernier, contrôlé aud. lieu le dix septembre présent mois et vu le même jour au greffe du bureau des Insinuations de Belleville par Rouveau.

A celle de M<sup>e</sup> Daniel Augier, écuyer, S<sup>eigr</sup> du Rousseau, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France, en la chancellerie près le Parlement de Metz, et D<sup>me</sup> Hyppolite Jacau de Fiedmond son épouse, de lui autorisée, représenté par M<sup>r</sup> Pierre Jean

<sup>8</sup> AN, MC/ET/LXXVIII/936, N<sup>re</sup> Guillaume. Le nom est écrit Fiedmont, que nous corrigeons en Fiedmond.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*Baptiste Perrin, procureur au Châtelet de Paris, y demeurant rue de Savoy, p<sup>ssé</sup> Saint André des Arts, fondé de leur procuration spéciale, entre autres choses, à l'effet des présentes, passée devant M<sup>e</sup> Faure notaire royal, réservé pour la ville et ressort de Saint Jean d'Angély, le sept du présent mois [...]*

*A celle de D<sup>me</sup> Anne Françoise d'Allard de Sainte Marie, fille majeure, représentée par led. M. Perrin, fondé de la procuration spéciale [...], passée devant M<sup>e</sup> Billon notaire royal au ressort de la ville de Saint Jean d'Angély [...] le neuf du présent mois.*

*A celle : 1° de D<sup>me</sup> Emilie Jeanne Benoist et de S<sup>r</sup> Jérôme Louis Dardillouze son mari, trésorier des Ponts et Chaussées de la généralité de La Rochelle, qui a déclaré autoriser lad. D<sup>me</sup> son épouse à cet effet.*

*2° et de D<sup>me</sup> Jeanne Gervese Benoist, fille majeure, lesdites D<sup>elles</sup> Benoist natives de l'Isle Royale, faisant tant pour elles que pour S<sup>r</sup> Henry Benoist, leur frère, chevalier de Saint Louis, commandant l'artillerie à Cayenne et encore pour D<sup>me</sup> Geneviève Benoist leur sœur épouse de M. Dupleix Silvain, juge à Miquelon.*

*Lesd. Dame Dardillouze et D<sup>elle</sup> Benoist représentées par led. M. Perrin, fondé de leur procuration commune et spéciale [...] passée devant M. Burgaud et son confrère, notaire réservé pour la ville et principauté de Tonnay Charente, le quatorze septembre présent mois [...]*

*A celle de D<sup>elle</sup> Anne Benoist, fille majeure native de l'Isle Royale et pensionnée du Roy, représentée par M. Perrin, fondé de sa procuration spéciale [...] passée devant M. Baudin et son confrère notaires royaux à Niort le dix du présent mois [...]*

*A celle de noble homme Antoine Rodrigue veuf de Dame Marie Françoise Fiedmond, père et garde naturel de D<sup>elle</sup> Domitille Rodrigue sa fille, représenté par M. Pierre Constant Potier, ancien greffier au Parlement, demeurant à Paris, rue des douze portes, paroisse Saint Gervais, suivant sa procuration spéciale [...] passée devant M<sup>e</sup> Lestrohant et son confrère, notaires royaux de la sénéchaussée d'Hennebont en Bretagne, le premier du présent mois et un certificat donné le quatre du présent mois par M<sup>re</sup> Gildas Chrestien de Pommorié, Ch<sup>er</sup>, conseiller du Roy, sénéchal et premier magistrat de la sénéchaussée royale d'Hennebont, de Port Louis et de Port de l'Orient, évêché de Vannes en Bretagne, portant qu'au terme de la coutume de Bretagne, article cinq cent, le père est de plein droit tuteur et administrateur des corps et biens de ses enfants, sans que pour raison de ce, il soit besoin d'aucun acte de justice [...]*

*Et à celle de Dame Jeanne Françoise Rodrigue épouse de Mre Charles Gabrielle Sébastien, baron de l'Espérance, Ch<sup>er</sup> de l'ordre royal et militaire de St Louis, brigadier d'infanterie des armées du Roy, gouverneur des isles St Pierre et Miquelon en Terre Neuve, autorisée dud. S<sup>r</sup> son mary par la procuration qu'il lui a passée devant M<sup>e</sup> Lestrohant et Olivier notaires royaux de la sénéchaussée d'Hennebont en Bretagne le dix juin mil sept cent quatre vingt trois [...] contrôlée par M. Barat conseiller du Roy, notaire à Versailles le douze du présent mois [...]. Lad. D<sup>me</sup> baronne de l'Espérance représentée par led. M<sup>e</sup> Potier....*

*Et en présence de M<sup>r</sup> Pierre Boulanger, conseiller du Roy, l'un des substituts de M<sup>r</sup> le procureur de Sa Majesté au Châtelet de Paris, y demeurant rue des Deux Ponts paroisse St Sauveur, stipulant tant à cause de l'insuffisance des procurations desd. S<sup>r</sup> et D<sup>me</sup> baron*

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

et baronne de l'Espérance qu'à cause de l'absence dud. Sr Henry Benoist, de lad. D<sup>me</sup> Dupleix Sylvain et des deux fils desd. Sr et Dame Rodrigue qui demeurent l'un à Saint Pierre et Miquelon, l'autre à Bayonne.

La susd. Dame du Rousseau de son chef, habile à se dire héritière pour un quart dud. feu Sr Jacau de Fiedmond son frère.

Lad. D<sup>me</sup> Dallard de Ste Marie, par représentation de la D<sup>me</sup> sa mère, habile à se dire héritière pour un pareil quart de feu Sr de Fiedmond son oncle maternel.

Lesd. Sr Henry Benoist, les Dames Dardillouze et Dupleix Sylvain et lesd. Dames Jeanne Gervaise Benoist et Anne Benoist, frère et sœurs, par représentation de la D<sup>me</sup> leur mère, habiles à se dire et porter héritiers conjointement pour un autre quart du Sr de Fiedmond leur oncle maternel, ou la dame Dupleix Sylvain sa légataire universelle et sa légataire particulière pour un tiers.

Lad. D<sup>me</sup> baronne de l'Espérance, lad. D<sup>elle</sup> Rodrigue et leurs deux frères par représentation de lad. D<sup>me</sup> leur mère, habiles à se dire et porter héritiers conjointement pour le dernier quart du Sr de Fiedmond leur oncle maternel, ou lesd. D<sup>me</sup> Baronne de l'Espérance et D<sup>elle</sup> Rodrigue ses légataires particulières, et encore la Dame Rodrigue, sa légataire universelle pour un autre tiers, ainsi qu'il est porté au testament dud. Sr de Fiedmond, par lequel il institue les trois enfants de lad. D<sup>me</sup> baronne de l'Espérance pour ses légataires universels pour le dernier tiers<sup>9</sup>.

Sans néanmoins de la part dud. M. Perrin en sa qualité de procureur fondé desd. Sr et D<sup>me</sup> du Rousseau, de lad. D<sup>elle</sup> Dallard de Ste Marie, desd. Sr et D<sup>me</sup> Dardillouze et des D<sup>elles</sup> Benoist, ny de la part du Sr substitut pour led. Sr Rodrigue absent, aucune approbation préjudiciable dud. testament contre les dispositions duquel ils font toutes protestations, contre lesquelles protestations, led. Sr Campet en sa qualité d'exécuteur testamentaire et M. Potier font toutes réserve et défense de droits. »

Ses dispositions étant prises, le notaire M<sup>e</sup> Guillaume va donc pouvoir procéder à l'inventaire et description des meubles, papiers, vêtements, bijoux, etc. du Sr de Fiedmond, dans l'appartement à Paris, où tous les effets étant à Belleville ont été rapportés.

Ils seront présentés tant par le Sr Nicolas Alexandre Barbaun, secrétaire du défunt, demeurant dans l'appartement parisien, gardien des scellés, que par Jean Baptiste, demeurant lui aussi dans l'appartement, gardien des scellés apposés sur les effets à Belleville. Chacun d'eux prête serment au notaire Guillaume de tout montrer et n'avoir rien caché ni dérobé.

Cet inventaire ne montre pas des moyens d'existence luxueux, mais simples et de bon goût. Sans entrer dans le détail du mobilier, on retiendra surtout un bureau en marqueterie. Parmi les vêtements se remarquent un habit et une veste d'uniforme de maréchal de camp, avec broderie en or, culotte de velours noir et sa jarretière à bouton d'or. Deux épées à garde et poignées d'acier, voisinent avec un fleuret et une paire de

---

<sup>9</sup> Comparer cette fratrie avec celle donnée dans la réponse à la question 06-73, AUGIER et FIEDMOND (Canada, Guadeloupe, Guyane, 18e), GHC 196, octobre 2006, p. 4997-98. Voir la généalogie en annexe [NDLR](#)

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

pistolets ; une montre en or portant le nom de Suden dans sa boîte en or, une tabatière d'or de Manheim, une boucle de foulard ainsi que deux croix de Saint Louis.

Contrairement à ce qu'avance le Dr Henry, l'étude ne cite aucune habitation à Sinnamary ou Malmanoury. Quant aux esclaves, il est noté qu'ils ont été vendus. Leur nombre et le prix de vente n'est pas indiqué. Encore qu'une lettre de change de 8 000 livres, quoique sans précision, puisse représenter en partie le montant de cette vente.

Ces papiers mettent surtout en évidence de multiples affaires financières. Sans entrer dans les moindres détails, il a paru nécessaire de les énumérer.

- une lettre de change tirée de Cayenne le 24 janvier dernier par le Sr Boué sur le Mr Bizouard, trésorier général de la marine et des colonies, de la somme de huit mille livres payable en six mois à l'ordre du Sr feu de Fiedmond ;
- six lettres de change : la première tirée à Cayenne le 29 janvier 1781, par le Sr Baudry sur le Sr Gannet courtier à la Rochelle de sept cent livres tournois ; la seconde tirée de Cayenne le 26 mars 1783 par et pour les mêmes d'une somme de trois mille soixante-quatre livres, payables à vue au feu Sr de Fiedmond ; les trois suivantes ont trait à cette créance ; la sixième est une missive du Sr Baudry à Fiedmond datée du 10 février 1785 ;
- une lettre de change tirée à Cayenne le 26 octobre 1781, par Mr Naud, sur les Srs Berardet et Compagnie de Lorient, de cent soixante livres à l'ordre de Fiedmond ;
- un billet signé le Chevalier de Crécy de payer soixante-douze livres à Fiedmond ;
- le double d'un écrit fait entre le Sr de Fiedmond et le docteur Serre, chirurgien à Belleville, le 8 avril dernier, par lequel ce dernier lui a loué pour une année une chambre au second sur le devant et une au quatrième moyennant la somme de deux cent trente livres ;
- un écrit signé du Sr Gallois premier commis de Mr de Joantho du 9 août dernier, lequel reconnaissait que Fiedmond lui avait remis une quittance signée de M. Delajallot, commissaire des guerres ;
- 7 contrats de rentes viagères passés par devant M<sup>e</sup> Aleaune notaire parisien, constitués par les prévôts des marchands et échevins de Paris, dont nous ne donnerons que les dates de constitutions :
  - 30 décembre 1781 pour 2 000 livres
  - 30 avril 1787 pour 3 000 livres
  - 31 juillet 1786 pour 400 livres
  - 29 avril 1786 pour 700 livres
  - 27 octobre 1786 pour 300 livres
  - 27 avril 1787 pour 400 livres
  - 18 janvier 1788 pour 400 livres
- la grosse en parchemin d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Boursier notaire parisien, le 2 janvier 1787, contenant constitution au profit de Fiedmond par M. Jean Baptiste Romain intéressé dans les affaires du Roy de 1 500 livres de rentes.
- l'original en parchemin d'un brevet noté 19597 signé Louis, et plus bas par le Maréchal de Castries daté à Versailles du 1er août 1786, confirmant à Fiedmond une pension de 6 000 livres dont il jouissait, lui accordant un autre brevet pour une augmentation de 2 000 livres sur le trésor royal, formant une seule pension de 8 000 livres sans retenue payable chaque année ;
- une quittance signée du Sr Esprit du 4 juillet dernier, lequel reconnaît avoir reçu la somme de 87 livres pour le terme du loyer de l'appartement rue Saint Thomas du Louvre.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- suivent 20 pièces mémoires, quittances, dont il n'est fait aucune description, simplement cotées et paraphées ;
- idem pour 30 pièces parmi lesquelles autorisation de construire un établissement dans la Guyane, sous le titre Maison de Santé. Brouillons de lettres, états de comptes...etc. ;
- une lettre missive du Sr Seguire, datée de Cayenne le 7 mai dernier, relativement à la lettre de change de 8 000 livres inventoriée, et la vente et la forme des nègres dud. Sr de Fiedmond. La lettre pouvant servir de renseignement a été cotée et paraphée, comme pièce unique ;
- un certificat délivré le 3 may dernier par M. Boué, écrivain principal de la marine certifiant que le Sr de Fiedmond devait 10 459 livres 5 sols 8 deniers à la caisse du Roy, le 12 décembre 1779 ;
- cinq pièces qui sont procurations passées en brevet par M. de Fiedmond à (en blanc) pour vendre ses nègres à Cayenne. Etats des nègres dont il n'est fait aucune désignation à la réquisition des parties pour accélérer, mais pour les constater, attendu qu'elles peuvent servir de renseignements sur les nègres du Sr de Fiedmond à Cayenne. Seulement cotée et paraphée, première et dernière ;
- trente-deux pièces, lettres missives du Sr Augier du Rousseau, dont il n'est fait aucune description.

Jean Baptiste présente une lettre écrite par son maître. Il lui est dû 56 livres sur l'année de ses gages, du premier février dernier jusqu'au jour du décès de feu Sr de Fiedmond, à raison de 250 livres par an. Ce dernier lui avait remis quelques jours avant sa mort 24 livres de gages pour sa dépense courante à Belleville, mais cette dépense faite depuis, du 19 jusqu'au 25 août, se monte à quarante-quatre livres un sol, qui lui sont dus par la succession. Il demande que le mémoire et la lettre relatifs à ses gages soient inventoriés et lui soient rendus. Ce qui est fait. Jean Baptiste déclare qu'il est dû 45 sols à un menuisier et 3 livres à un serrurier pour ouvrages effectués.

Le sieur Campet précise que lors de la pose des scellés, il s'est chargé de trois billets de la Caisse d'escompte d'un montant de 700 livres et 350 livres de deniers comptants. Ces sommes sont inscrites sur le procès-verbal du commissaire ayant posé les scellés.

Le notaire constate qu'il n'y a plus rien à inventorier. Un recollement montre que tous les papiers sont conformes à l'inventaire, mais que la montre en or, l'argenterie, les deux croix de Saint Louis, les deux piastres et les deniers comptants seront, du consentement des procureurs MM Perrin, Potier et le substitut, laissés à la garde du Sr Campet.

A l'égard des autres effets, mobilier compris, ils seront sous la garde et la possession de Jean Baptiste jusqu'à la vente qui en sera faite. Les procureurs ayant réservé de possibles protestations, tous signent l'inventaire, sauf Jean Baptiste qui ne sait ni lire ni écrire.

Il est neuf heures du soir, en ce vendredi 10 octobre 1788, lorsque les parties se quittent satisfaites du travail accompli. La succession ne fut sans doute pas simple à régler. Quant à Jean Baptiste, on peut croire qu'il se fondit dans la population parisienne, comme beaucoup d'autres personnes, souvent ôtées de force de leur terre originelle.

# *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

## ANNEXE

### Généalogie

*Bernadette et Philippe Rossignol*

Généalogie établie à partir du testament et de l'inventaire après décès du gouverneur de la Guyane et de GHC 196 octobre 2006 : 6-73 AUGIER et FIEDMOND (Canada, Guadeloupe, Guyane, 18<sup>e</sup>)

Autres sources : Registres paroissiaux ; Dictionnaire biographique du Canada (A) ; Acadiens du Poitou, mainepoitou sur Geneanet (B) ; pdelaubie, henrene, ablondet et autres sur Geneanet (C)

#### 1 Thomas JACAU

maître canonnier du roi (A)

o ca 1677 Arces, paroisse Saint-Martin (Charente Maritime, 17), fils de Samuel JACAU et Judith FILLEUL

+ 17/03/1737 (+) 18 Louisbourg (Ile Royale), environ 60 ans

x 15 (ou 25)/10/1705 Port Royal (Acadie), Anne MELANÇON (ou MELANSON), fille de Pierre dit Laverdure (tailleur de pierre né vers 1632 qui serait venu d'Ecosse; un des fondateurs de Grand Pré (A) et Marguerite MIUS d'ENTREMONT (née en Normandie vers 1650, fille de Philippe, écuyer, et Madeleine Elie DU TILLET (A)

o ca 1686 Saint Charles des Mines ou Grand Pré, Nouvelle Écosse, Canada (C)

+ 02/10/1745, 60 ans (C)

d'où :

#### 1.1 Marie Anne JACAU

o 25 b 26/07/1706 Port Royal, Acadie (B)

+ ca 1749 (B et C)

x 10/01/1734 Louisbourg, Acadie, Pierre **BENOIST**, pionnier en Acadie, fils de François, apothicaire, et Marie Anne TIBERGE (B et C)

enseigne de la marine, aide-major à Louisbourg (C)

o ca 1695 Verteuil sur Charente, paroisse Saint Médard (Charente, 16) (C)

+ 03 (+) 04/08/1763 Tonnay Charente (17) (C) ; 68 ans, écuyer, ancien capitaine des troupes du Canada, chevalier de Saint Louis

ax ca 1713 Anne LEVRON, fille de François dit Nantais , pionnier en Acadie, et

Catherine SAVOIE, métisse (B et C)

o ca 1684 Port Royal, Acadie

+ 05/01/1733 Louisbourg

d'où 5 enfants héritiers collectivement pour ¼ de leur oncle :

##### 1.1.1 Geneviève BENOIST

o 05 b 06/11/1734 Louisbourg (B)

x 27/02/1753 Louisbourg (B) Jean Baptiste **DUPLEIX SILVAIN**, fils de Claude et Catherine de GONILLON (B)

négociant et présent en 1775 au mariage de sa nièce Jeanne Françoise Rodrigue ;

juge à Miquelon en 1788

d'où 16 enfants (voir C)

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### 1.1.2 Henry BENOIST

chevalier de Saint Louis en 1779, commandant l'artillerie à **Cayenne** en 1788 <sup>10</sup>,  
**gouverneur de la Guyane par intérim 1791-1792**

o et b 20/10/1736 Louisbourg

+ 11 germinal XI (01/04/1803) Cayenne, rue de l'Égalité ancienne ville ; 66 ans, non marié ni veuf

### 1.1.3 Anne BENOIST

à Niort en 1788

o et b 22/09/1738 Port Lajoie, île Saint Jean, Acadie (B)  
sans alliance

### 1.1.4 Émilie Jeanne BENOIST

à Tonnay Charente en 1788

o et b 04/11/1739 Louisbourg (B)  
+ 1810/

x 27/06/1768 Tonnay Charente (C) Jérôme Louis **DARDILLOUZE**, fils de + Charles, conseiller du roi, trésorier des Ponts et Chaussées de la généralité de La Rochelle, et Marie SONOLET

o 12 b 3/02/1733 Tonnay Charente (Charente Maritime, 17)

+ 5 d 6/07/1810 Tonnay Charente ; négociant, 77 ans

### 1.1.5 Pierre François BENOIST

o ca 1742

+ /1788

### 1.1.6 Jeanne Gervaise BENOIST

sans alliance

à Tonnay Charente en 1788

o 29/08/1744 Louisbourg (B)

+ 14/12/1792 (B)

## 1.2 Françoise JACAU

o ca 1726 Port Dauphin, Nouvelle Écosse (C)

+ ca 1787 <sup>11</sup>

x 19/05/1750 Louisbourg, chapelle de l'hôpital royal, Antoine **RODRIGUE**, marchand et armateur, bourgeois et habitant de la ville de Louisbourg, fils de + Jean, habitant de la même ville, marchand et armateur, et Anne LEBORGNE de BELLISLE capitaine de port aux îles Saint Pierre et Miquelon en 1775 ; à Paris en 1788

o 17/12/1722 Louisbourg (C)

+ 02 (+) 03/05/1789 Port Louis (Morbihan) (C) ; veuf

d'où 14 enfants (C) dont, vivants en 1788, héritiers collectivement pour ¼ de leur oncle :

### 1.2.1 Jeanne Françoise RODRIGUE

o 23/07/1754 Louisbourg (C)

+ 1791/ <sup>12</sup>

---

<sup>10</sup> Colonies E 26, vues 218-251 ; important dossier. NDLR

<sup>11</sup> Colonies E 281, dossier L'Espérance, lettre de Jeanne Françoise Rodrigue baronne de L'Espérance, à Versailles en 1787, mentionnant la mort de sa mère et demandant une pension pour elle et ses deux filles comme « demoiselles de l'Île Royale ».

<sup>12</sup> E 281, certificat médical du 10/02/1791 à Versailles : malade au lit depuis 8 ans, scorbut et éventration. Autre lettre adressée à elle le 29/04/1792 à propos du legs fait à elle par son oncle Fiedmond dans son testament.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

x 27/03/1775 Saint Pierre et Miquelon, Charles Gabriel Sébastien **baron de l'ESPÉRANCE**, baron du Saint Empire, chevalier de Saint Louis, fils de Charles Léopold Eberhard (o Montbéliard, Doubs ; lieutenant d'une compagnie suisse du régiment de Karrer en garnison à l'île Royale) et Marguerite DANGEAC de MERVILLE (C)

chevalier Saint Louis, brigadier d'infanterie des armées du Roy, **gouverneur des îles Saint Pierre et Miquelon** de 1773 à 1778 et 1783 à 1785, maréchal de camp en 1788 <sup>13</sup>

o 01 b 02/12/1725 Louisbourg, Les Récollets

+ 05/01/1791 Haut Rhin (68) <sup>14</sup>

ax 01/07/1755 Rochefort (17) Anne Claire DUPONT de RENON (C)

d'où 3 enfants en 1792

### 1.2.2 fils RODRIGUE

à Saint Pierre et Miquelon en 1788

? = Antoine RODRIGUE, armateur, o 24/05/1753 Louisbourg, + 04/05/1823 (C)

### 1.2.3 fils RODRIGUE

à Bayonne en 1788

### 1.2.4 Domitille RODRIGUE

mineure, avec son père, en 1788

o 30/04/1767 Saint Pierre et Miquelon (C)

## 1.3 Jeanne JACAU

o 14 b 16/02/1712 Arces (17) « Jeanne Jacquault, fille de Thomas et Anne »  
+ /1788

x 19/03/1739 Louisbourg, Philippe Joseph d'**ALLARD de Sainte-Marie**, fils de + Jean Joseph et Marie Anne de TOUR de SOURDEVAL (C)

officier d'artillerie (C)

o ca 1706 Plaisance, Terre Neuve (C)

+ 15 (+) 16/08/1778 Tonnay Boutonne (C) ; Messire Philippe Joseph Dalard de Sainte Marie, environ 75 ans, chevalier de Saint Louis, lieutenant colonel d'artillerie

d'où une fille unique, héritière pour ¼ de son oncle :

### 4.1 Anne Françoise d'ALLARD de Sainte Marie

majeure en 1788, à Saint Jean d'Angély ; héritière pour ¼ de son oncle par représentation de sa mère

## 1.4 Louis Thomas JACAU de Fiedmond

E 183: Jacau de Fiedmont, Louis Thomas, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de la Guyane en 1773, mort en 1788 (1762/1792)

ordre du roi (Versailles 28/06/1765) nommant le Sr Jacau de Fiedmond, servant ci-devant en Canada, commandant général de la Guyane ; nommé gouverneur de la

---

<sup>13</sup> Colonies dossiers E 281 de lui (vues 16-243, 131 pièces, 162 folios) et de son père (vues 7-15) et Wikipedia.

<sup>14</sup> D'après Wikipedia, mort à Versailles mais nous n'avons pas trouvé son inhumation dans les paroisses de Versailles. Une lettre de sa veuve à Versailles le 15/09/1791 mentionne sa mort sans préciser date ni lieu. Un brevet de sa pension de 6 000 livres lui avait été adressé à Colmar et en marge il est bien porté : « mort le 5 janvier 1791 ». Lettre de lui le 10/06/1789 à Kaÿsersberg (E 281). Il est donc mort en Alsace, probablement à Kaÿsersberg, mais les registres paroissiaux ne sont pas en ligne sur le site des archives du Haut Rhin.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Guyane (Président du Conseil de Marine, Fontainebleau 21/10/1765) (in Archives du Canada)

o ca 1723 Ile Royale

+ 25/08/1788 Belleville près Paris

testament 24/08/1788 ; inventaire après décès 22/09/1788

### 1.5 Hippolyte JACAU

héritière pour  $\frac{1}{4}$  de son frère

o ca 1728 Louisbourg

+ 30/06/1808 Saint Denis le Pin (17) ; 80 ans (C) ; propriétaire du domaine du Rousseau  
x 19/03/1755 Louisbourg, chapelle royale Saint-Louis tenant lieu de paroisse, Daniel

**AUGIER**, fils d'Etienne et Marguerite BERNARD

en 1788 Mre Daniel Augier, écuyer, Sgr **DU ROUSSEAU**, conseiller secrétaire du Roy,  
maison couronne de France, à Saint Jean d'Angély

o Tonnay-Charente, diocèse de Saintes

+ 1790 (C)

d'où 2 enfants

Cette généalogie met en évidence la dispersion géographique des familles acadiennes, entre diverses communes de la Charente Maritime, berceau de la famille, la Guyane, Saint Pierre et Miquelon, Paris.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)